

Réunion du 20 février 2025 (siège du District)

Procès-verbal N° 26

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : MME Anne-Cécile SIMOES, MM. Lionel ERAY, Jean-Claude PIBOIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Guy MARTIN,

RAPPEL : à compter du 3 novembre 2024 et jusqu'à fin février 2025, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h00.

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Concernant la programmation des rencontres en lever de rideau des matchs départementaux, les coups d'envoi des rencontres de niveau district en lever de rideau **se joueront à 12h30 au lieu de 13h00 pour les horaires d'été et 12h00 au lieu de 12h30 pour les horaires d'hiver (décision Comité de Direction du 26/08/24).**
- Planning de journée
En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.
- Correspondance
Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.
- Terrain impraticable
Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

1 – MATCHS NON-JOUES

DEPARTEMENTAL 1

FC NEVERS 2 / CORBIGNY 1 – match n°50065.1 du 02/02/2025 – fixé au 30/03/2025

2 – COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

TIRAGE 1/8EME DE FINALE COUPE DU DISTRICT SPORT COMM

Résultats du tirage effectué le 20 février au District

Matches du 9 mars 2025

Match n°1	NARCY	CHAULGNES
Match n°2	CLAMECY 2	CHARRIN
Match n°3	GARCHIZY PORTUGAIS	CORBIGNY
Match n°4	CERCY	VARZY
Match n°5	POUILLY	GUERIGNY URZY
Match n°6	CHANTENAY	COSSAYE
Match n°7	POUGUES	LUZY MILLAY
Match n°8	CHATEAU ARLEUF	COULANGES

COMPETITIONS FEMININES

1 – MATCHS NON-JOUES

CRITERIUM FEMININ POULE CONSOLANTE

ESN 58 1 / GUERIGNY URZY 1 – Match n° 51346.1 du 02/02/2025 – reporté au 20/04/2025

CHARRIN 1 / GUERIGNY URZY 1 – Match n°51367.1 du 23/02/2025 – reporté au 02/03/2025.

E. POUILLY MARZY 1 / VARZY 1 – match n°51358.1 du 09/02/2025 – repositionné au 02/03/2025

CRITERIUM FEMININ POULE ELITE

E. CORBIGNY CHATEAU 1 / BRASSY 1 – match n°51274.1 du 08/12/2024 – reporté au 02/03/2025

FC NEVERS 2 / COULANGES 1 – match n°51277.1 du 08/12/2024 – reporté au 02/03/2025

COUPE FEMININES SENIORS

LA CHARITE 1 / COSSAYE 1 – match n°51174.1 du 15/12/2024 – fixé au 02/03/2025

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

CRITERIUM FEMININ POULE ELITE

Journée du 16 février 2025

BRASSY 1 / FC DECIZE 1 – Match n° 51280.1 à fixer

Journée du 23 février 2025

FC NEVERS 2 / BRASSY 1 – Match n° 51283.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre.
La commission fixe la rencontre au 13/04/2025.

COULANGES 1/LA CHARITE 1 – Match n° 51284.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 27/04/2025.

FC DECIZE 1 / E. CORBIGNY CHATEAU 1 – Match n° 51282.1 à fixer.

3 – COURRIEL

La Commission des Compétitions a examiné le courriel du FC DECIZE, et comprend la situation de l'équipe féminine.

La demande a été acceptée afin d'éviter le forfait général.

Par conséquent, à partir du 24 février 2025, l'équipe sera rétrogradée en poule Consolante.

De ce fait, la poule Elite sera composée de 7 équipes et la poule Consolante de 8 équipes.

Le classement de la Poule Elite sera mis à jour avec le retrait des points obtenus lors des rencontres contre le FC DECIZE.

Concernant les matchs à venir de la poule Consolante, les résultats des rencontres ne seront pas comptabilisés à la fin du critérium.

Les matchs reportés concernant cette équipe sont annulés.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 26 FEVRIER 2025 A 17H15

Le Président
Michel PINGUET



La secrétaire
Anne-Cécile SIMOES



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.